

Les Ouvriers réunis à Charleroi, œuvre pionnière du mouvement coopératif chrétien

Julien Tondeur, historien

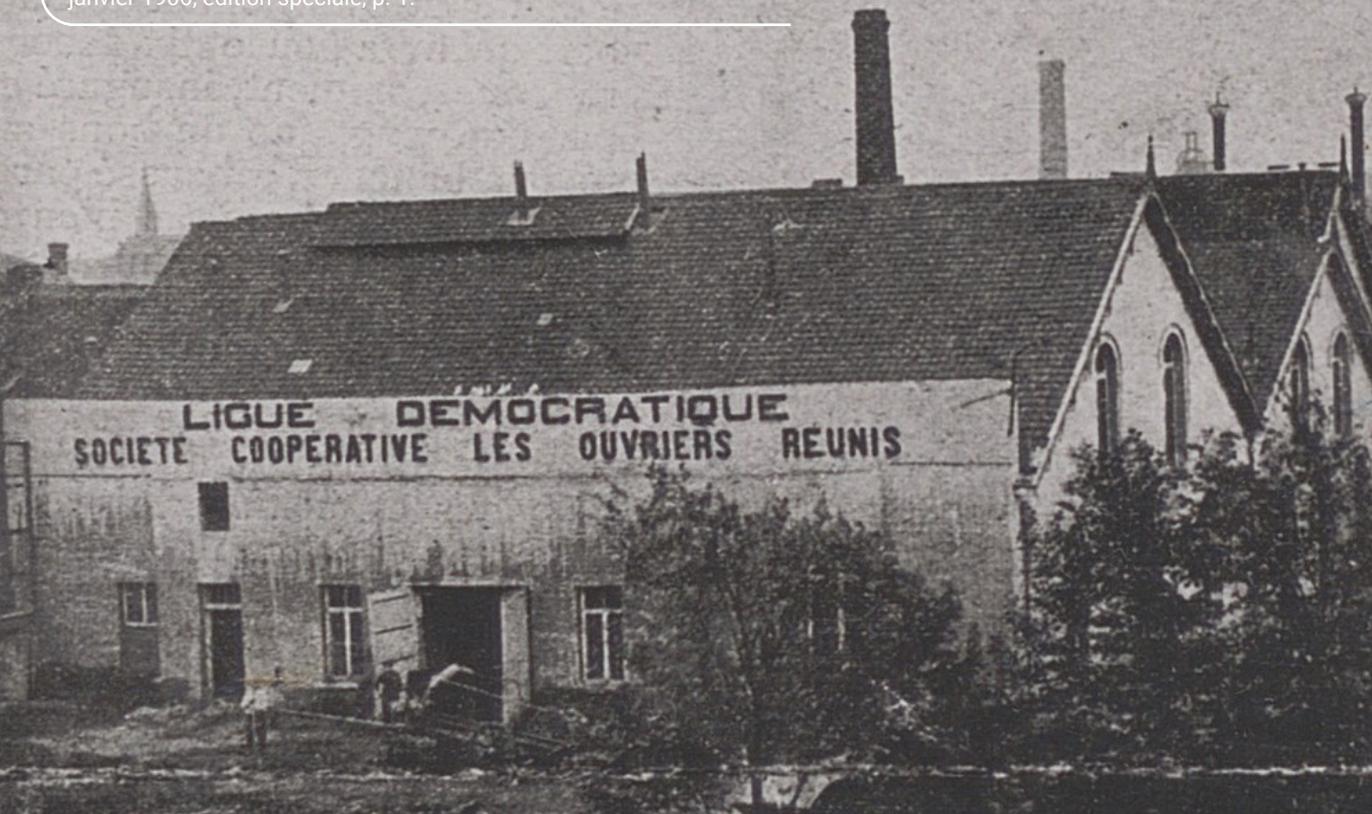
(Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire asbl - CARHOP asbl)

« L'avantage essentiel selon moi, c'est la reconstitution des classes populaires par l'association coopérative. La société coopérative de consommation montre à l'ouvrier l'intérêt direct, sensible, immédiat, de tous les jours, se traduisant dans l'économie sur le produit, dans les bénéfices répartis entre tous les membres. L'ouvrier qui a formé cette société, dont cette société est la chose, qu'il administre, qu'il dirige, dont il touche les bénéfices, s'intéresse à cette œuvre. Il en fait son affaire... »

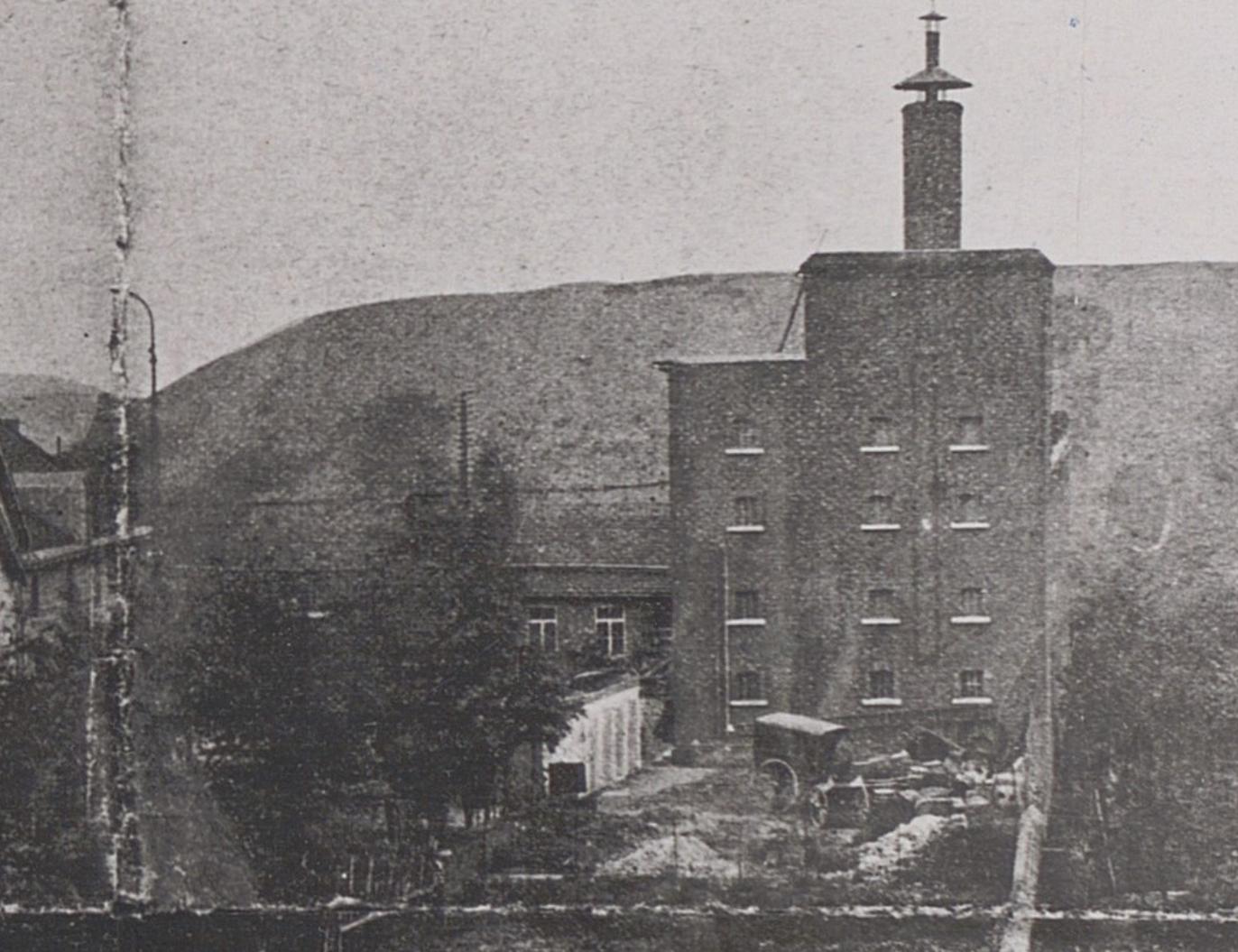
Michel Levie, Congrès de Malines, 8-11 septembre 1891¹

Photo publiée dans le bulletin de la coopérative en 1906, à l'occasion du décès du premier directeur Henri Lovrix, à qui succède Pierre Apollinaire. Elle montre les installations de la coopérative.

« Les Ouvriers Réunis » de Charleroi-Nord, *Bulletin de la coopérative*, janvier 1906, édition spéciale, p. 1.



Fondée sous l'impulsion de l'avocat Michel Levie et de quelques ouvriers en 1891, dans un contexte de récession économique et alors que les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière sont catastrophiques, la coopérative des Ouvriers réunis s'établit rapidement comme un fleuron du mouvement coopératif chrétien encore balbutiant en Belgique. Le chemin n'est pourtant pas sans embûches, les Ouvriers réunis doivent faire face à une vive et double opposition : des socialistes d'une part et des milieux catholiques conservateurs d'autre part. Malgré ces difficultés, la coopérative connaît un développement spectaculaire au point de devenir le véritable centre d'attraction des œuvres ouvrières chrétiennes du bassin de Charleroi.



De la condition ouvrière

Depuis 1873 et jusqu'en 1896, les pays industrialisés connaissent une récession économique large et profonde. La crise est mondiale et frappe divers secteurs de l'industrie. Elle impacte, entre autres et de plein fouet, des secteurs comme les mines, la métallurgie, les verreries, le textile². Les salaires sont réduits au nom de la productivité, le chômage se développe rapidement, notamment pour la main-d'œuvre d'appoint ancrée dans le monde rural.

Les conditions de vie et de travail du monde ouvrier sont catastrophiques dans la deuxième moitié du 19^e siècle, avec des journées de travail de 12h à 14h, le travail des enfants, des accidents courants, des conditions extrêmement pénibles et dangereuses, des salaires de misère parfois payés en nature, des logements insalubres, etc. À ce portrait incomplet, il faut notamment ajouter le livret ouvrier³ qui assujettit les travailleurs et travailleuses au patronat, prouvant leur infériorité juridique, la loi Le Chapelier qui interdit les groupements professionnels⁴ ou encore l'absence de droit de vote, qui ne sera conquis que partiellement en 1893, pour les hommes uniquement et tempéré par le vote plural.⁵ En résumé, « l'ouvrier est objet » et « l'ouvrier est suspect », pour reprendre les termes de l'historien carolorégien spécialiste de l'histoire sociale et ouvrière, Hubert Dewez alias Jean Neuville.⁶

En réponse à cette condition déplorable, la colère éclate. Du 18 mars au 29 mars 1886, toute la Wallonie industrielle, mis à part Verviers, est touchée par des grèves et des révoltes sociales. L'État bourgeois libéral, catholique et conservateur, réplique de toute sa puissance répressive afin de protéger les biens des industriels et mater la révolte. La riposte de la troupe est sanglante : plus d'une vingtaine de manifestant.es sont tué.es, notamment à Roux dans la région de Charleroi, quant aux blessés, on ne les comptabilise pas.⁷ Ce mouvement de désespoir met en lumière un monde ouvrier surexploité et abandonné à son sort misérable, pourtant bien connu des observateurs mais délibérément ignoré ou minimisé par les autorités publiques.⁸ Pour la première fois en Belgique, la Question sociale s'impose sur le devant de la scène, contraignant le patronat et la classe dirigeante à s'en préoccuper.

La réponse catholique

La structuration des forces socialistes à la même époque, avec la création du Parti ouvrier belge (POB) en 1885, est vue par le pouvoir politique et économique comme une menace pour l'ordre établi. Pour les responsables catholiques, elle représente de surcroît un danger pour la religion au vu des positions anticléricales socialistes. À partir des années 1880, plusieurs responsables catholiques jugent alors que l'action paternaliste telle que la bienfaisance devient insuffisante et souhaitent une intervention modérée de l'État dans les rapports sociaux. Lors des congrès des œuvres sociales catholiques de Liège de 1886,

1887 et 1890, la Question sociale occupe ainsi une place centrale. Une nouvelle génération, qui s'efforce de mieux adapter l'action sociale et politique aux circonstances, émerge à la faveur de ces congrès. Elle porte l'effort de l'action sociale catholique sur ses épaules.

En 1891, le Pape Léon XIII promulgue le texte qui pose les fondations de la doctrine sociale de l'Église, l'encyclique *Rerum Novarum*. Ce texte reconnaît la misère ouvrière, tout en rejetant le mouvement socialiste et invite les catholiques à investir l'action sociale. De 1891 à 1893, les événements se précipitent. Des syndicats, des mutualités, des coopératives sont constitués. Un conflit apparaît cependant entre deux tendances, les conservateurs et les démocrates, qui ne perçoivent pas l'action sociale de la même manière. En ce qui concerne les coopératives, la question devient rapidement cornélienne au sein des rangs catholiques.

Le nœud gordien coopératif

Courants d'émancipation neutres et socialistes sont les premiers, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, à mettre en place des coopératives de production ou de consommation. Il faut néanmoins attendre la naissance de la société coopérative gantoise Vooruit en 1881 et son effet d'entraînement, renforcé par la création du POB en 1885, pour que le mouvement coopératif socialiste se mette réellement en marche en Belgique. Le tournant des 19^e et 20^e siècles voit la prolifération des créations de magasins coopératifs, qui jouent, via des transferts de fonds, un rôle prédominant dans le développement des autres organisations du mouvement, dans sa propagande et dans ses œuvres.⁹ Pour Louis Bertrand, un des dirigeants et fondateurs du POB, la coopération joue un rôle essentiel. Il s'en explique : « La coopération est un moyen puissant d'organisation de la classe des non-possédants. Elle est une école d'éducation économique et commerciale, elle permet à la classe ouvrière de vivre à meilleur compte, d'acquérir plus de force, plus de loisirs, plus d'instruction, de prendre chaque jour une place plus prépondérante dans la nation et d'arriver ainsi au gouvernement du pays ». ¹⁰

Le rôle central que jouent les coopératives dans les progrès du socialisme, elles en sont la véritable colonne vertébrale¹¹, incite les milieux catholiques à réagir. Pendant longtemps, c'est pourtant la méfiance qui l'emporte en leur sein. Avant même que les premières

coopératives catholiques ne soient créées, la question suscite déjà un nombre important de polémiques. Seule une minorité de catholiques pensent que la coopérative représente une solution pour apaiser les questions sociales. La majorité ne s'en préoccupe pas outre mesure.¹² Si bien qu'en 1890, première période d'apogée pour les coopératives socialistes, notamment à Gand et dans d'autres grandes villes du pays, le mouvement coopératif catholique est encore balbutiant.¹³ La formule coopérative comme moyen d'émancipation sociale paraît impossible aux yeux des responsables catholiques. L'idée même que des ouvrières et ouvriers puissent améliorer, de manière consciente et réfléchie, leur condition matérielle par un effort de solidarité, leur est impensable. Ils misent plutôt sur le soutien et la bienveillance de la bourgeoisie à la classe nécessiteuse.



Les raisons principales des réticences des catholiques envers la coopérative de consommation :

- ◆ La nature de la coopération effraie les catholiques. Elle rappelle trop l'idée socialiste de la lutte des classes, car elle permet au monde ouvrier de s'affirmer comme une classe autonome qui vise l'amélioration de son propre sort (sans le patronage d'une élite) et met l'accent sur l'émancipation matérielle, et non pas morale, des travailleurs et travailleuses.
- ◆ Elle semble poser un problème de conciliation avec la classe moyenne, qui serait alors amenée à disparaître. Or, pour les catholiques sociaux, cette classe joue le rôle primordial d'intermédiaire entre monde patronal et ouvrier. Elle représente des valeurs importantes (foi, sens du travail, esprit d'épargne, famille, etc.).
- ◆ Pour des raisons politiques, les catholiques se soucient davantage de la classe moyenne qui, dans le système électoral de l'époque (suffrage censitaire et à partir de 1893 suffrage universel masculin tempéré par le vote plural), dispose d'un poids politique plus important que la classe ouvrière auprès des représentants catholiques.

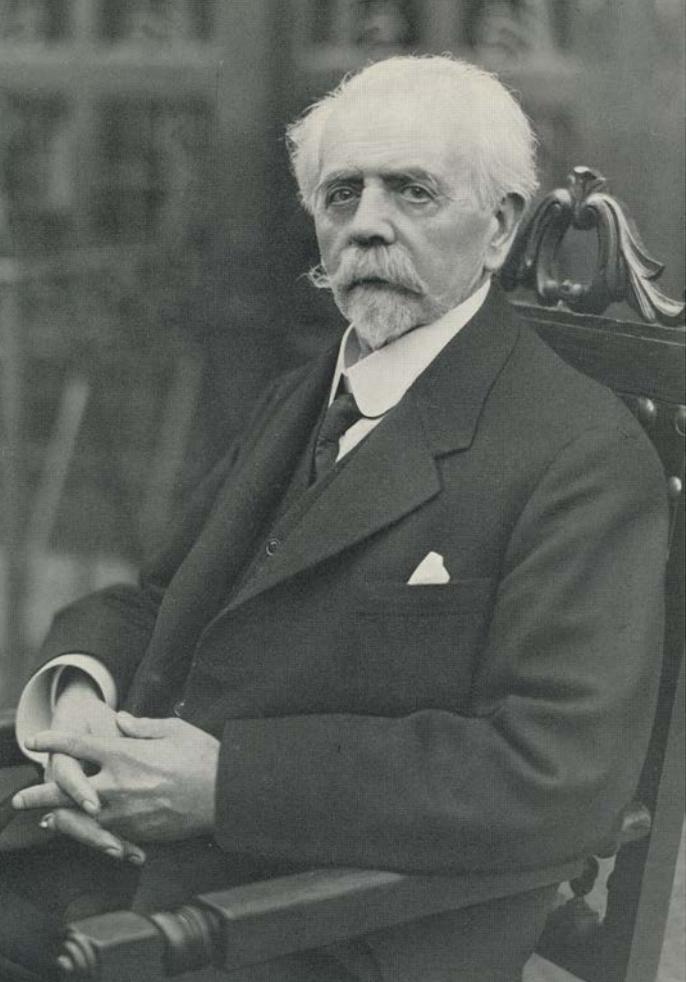
D'après KWANTEN G.,
La Moisson de l'Entraide..., p. 36-37.

Les quelques coopératives mises sur pied avant 1900 sont donc le fait de personnalités « éclairées », qui agissent contre la conception habituelle des milieux catholiques. Le prêtre Antoine Pottier à Liège, qui publie dès 1889 un texte favorable à la coopération¹⁴, l'avocat Michel Levie à Charleroi et l'ingénieur et architecte vitrailliste Arthur Verhaegen à Bruxelles et Gand, font partie de cette nouvelle génération favorable aux coopératives qui émerge à la faveur des congrès de Liège. Ils constituent la pointe de l'iceberg de la démocratie chrétienne naissante. Les principales coopératives de consommation catholiques se situent alors dans les villes et les régions industrialisées. Elles se développent dans des centres urbains où les problèmes sociaux sont aigus et où le mouvement socialiste dispose depuis longtemps d'une solide infrastructure et d'un large recrutement. La création de coopératives, dont en général les finalités sont surtout alimentaires, répond donc essentiellement au besoin de rivaliser avec l'arme de combat des socialistes.

Un précurseur à Charleroi

L'exemple de Charleroi, lieu d'une œuvre pionnière sur le terrain de la coopération du côté catholique, est à ce titre caractéristique. On y retrouve Michel Levie, évoqué précédemment. Né en 1851 à Binche dans une famille de commerçants, Michel Levie prend véritablement conscience de l'état d'infériorité dans lequel se trouve la classe ouvrière à la suite de ses études dans la cité carolorégienne et de son inscription au barreau de Charleroi en 1875. Actif au bureau des consultations gratuites, il en devient président en 1882 et est élu bâtonnier¹⁵ en 1890.

Depuis 1886, marqué par la révolte populaire wallonne, il multiplie les efforts afin de créer des cercles ouvriers, des sociétés de secours mutuels et de favoriser la construction de maisons dont les ouvriers deviendraient propriétaires. Les résultats lui paraissent cependant insuffisants au niveau social et au regard des enjeux face au camp socialiste.¹⁶ À ses yeux, les catholiques piétinent depuis des années dans le domaine social car les ouvriers et ouvrières se sentent peu concernés par des institutions qui n'offrent aucun avantage immédiat et dont la direction leur échappe.¹⁷ Dès lors, ses efforts s'orientent progressivement vers les coopératives de consommation, qui atteignent



Portrait de Michel Levie, dans LEVIE J., S.J., *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain, Société d'études morales sociales et juridiques, 1962, p.3.

les ouvriers dans leurs intérêts vitaux et les relie plus étroitement à une œuvre sociale-chrétienne, comme à leur œuvre. La coopérative constitue à ses yeux le meilleur moyen pour grouper les travailleurs et travailleuses, à condition qu'elle se trouve être véritablement une œuvre ouvrière, dont le conseil d'administration est en majorité composé d'ouvriers.¹⁸

Il défend ces positions sociales audacieuses alors qu'il est impliqué dans la direction de l'Union constitutionnelle (le parti catholique) de Charleroi, qu'il préside de 1886 à 1891. Parallèlement, il préside également le Comité central des œuvres sociales du bassin de Charleroi à partir de 1886, puis la Fédération des sociétés ouvrières de l'arrondissement.

1891 représente pour lui une année importante à plus d'un titre, puisqu'en mars il participe à la création de la Ligue démocratique belge, dans laquelle se fonde la Fédération des sociétés ouvrières. La

ligue réunit les organisations « antisocialistes » existantes et toutes celles qui se joignent au combat « Pour l'Église et le peuple » qui les mobilise.¹⁹ Michel Levie en devient le principal représentant à Charleroi. Quand l'encyclique *Rerum Novarum* paraît en mai de la même année, il y trouve la confirmation et l'approbation de ses convictions. Conforté dans sa volonté de créer d'une part des œuvres sociales efficaces et d'autre part d'endiguer la puissance des coopératives socialistes dans les bassins hennuyers,

Michel Levie fonde avec quelques ouvriers la société coopérative des Ouvriers réunis, en août 1891. En septembre de la même année, sur fond de désaccords suite à la création de cette coopérative, il quitte l'Union constitutionnelle et se consacre entièrement à la Ligue démocratique belge.

Une œuvre ouvrière

C'est lors d'un entretien de Michel Levie avec des ouvriers de la Fédération, qui deviendront pour la plupart des membres du conseil d'administration, que le projet gagne en maturité. À leurs yeux, une coopérative réussissant à faire baisser le prix du pain serait vue comme un immense bienfait. Après avoir discuté avec des proches de la faisabilité financière et des probables critiques que le projet ne manquerait pas de susciter du côté des boulangers, de la bourgeoisie et des responsables catholiques, l'entreprise est lancée.²⁰ Pour réunir les fonds nécessaires, Michel Levie engage une part importante de ses propres ressources et obtient l'appui d'amis tels que le baron Henri Pirmez et l'avocat Paul Misonne.²¹

Il acquiert à Charleroi Nord, Grand-Rue, les bâtiments et le terrain des anciennes verreries Brasseur, désaffectés depuis la révolte de 1886. Michel Levie espère obtenir un large recrutement ouvrier grâce à cette coopérative. La composition du conseil d'administration reflète cette volonté : sur les 11 membres, huit sont ouvriers dont trois mineurs. Les membres ouvriers du conseil d'administration sont volontairement choisis dans des occupations diverses et dans différents villages de la région. Aucun d'entre eux ne touche de rétribution et ils se réunissent le premier dimanche de chaque mois. L'acte constitutif de la coopérative évoque 100 associés fondateurs, quatre bourgeois, dont le président, et 96 ouvriers, qui souscrivent ensemble 306 parts de 25 francs chacune.²² Le premier directeur est Henri Lovrix, auquel succède à la fin de l'année 1905 Apollinaire Pierre.²³ En 1899, un aumônier est attaché à la coopérative, l'abbé Henri Marlière. Les sociétaires touchent annuellement les intérêts de leur part de capital, participent aux bénéfices, au début proportionnellement à leur part, ensuite proportionnellement à leurs achats, et reçoivent en fin d'année une ristourne proportionnelle au nombre de pains qu'ils achètent sur l'année.²⁴



Émile BELETTE



Oscar CHEVAL



Isidore FRÈRE



Émile MANGON



Émile PLACE



Séraphin STRIMEL



Louis THIBAUT



Léon MABILLE



Victor DELPORTE



Léopold JADOUL



Henri LOVRIX



Père LECHIEN

Photographie du premier Conseil d'Administration, s.d., dans LEVIE J., S.J., *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain, Société d'études morales sociales et juridiques, 1962, feuillet entre les pages 136-137.

Des prémices sous les critiques

Les Ouvriers réunis suscitent une vive opposition des catholiques conservateurs de Charleroi, les mécontentements et les critiques ne cessent de croître. Quelques jours après la création de la coopérative, *L'Union de Charleroi*, le journal du parti catholique de la région, publie en première page le communiqué suivant :

“
Nous dirons de plus qui si nous avions eu notre mot à dire, nous eussions combattu de toutes nos forces cette institution que nous considérons comme inopportune. (...). Une grande émotion, ou plutôt un vif mécontentement, règne parmi les petits commerçants de Charleroi et des environs ! On aurait dû le prévoir et éviter de porter atteinte à des intérêts respectables. Nous n'admettons pas, pour notre part, qu'on fasse du tort aux uns pour avantager les autres.
Nous déclinons donc toute responsabilité dans cette affaire ! ²⁵

”

Deux autres articles publiés les 12 et 13 septembre 1891 accentuent encore la désapprobation et convainquent Michel Levie de démissionner de son poste de président du comité de l'Union constitutionnelle, tout en restant membre. Dans sa lettre de démission, il écrit :

“
j'ai, en matière sociale, accentué mon allure.
Je l'ai fait après longue et mûre réflexion, pénétré que j'étais de l'urgence et de la gravité de la question ouvrière. ²⁶

”

Les Ouvriers réunis rencontrent également une opposition de la part du camp socialiste, divers articles lui sont consacrés dans le *Journal de Charleroi*.²⁷ Le 14 mai 1893, les critiques visent à la fois le journal de la démocratie chrétienne de Charleroi, *Le Pays wallon*²⁸, Michel Levie et les Ouvriers réunis :

“
Nous avons prouvé par un exemple que la prétendue démocratie du Menteur Wallon n'est que du jésuitisme, et qu'au fond du cœur les démocrates-chrétiens dont il est l'organe, conservent un instinctif mépris pour la classe ouvrière ; ils essayent de grouper les travailleurs en association, dont ils accaparent la direction pour s'en servir dans un but électoral.”²⁹

L'auteur de l'article, poursuit en soulignant que Michel Levie s'adresse aux ouvriers en les appelant « camarades », alors même qu'ils ne sont que des hommes de paille chargés de représenter aux yeux de la classe ouvrière l'élément démocratique au sein du comité de la coopérative les Ouvriers réunis.³⁰

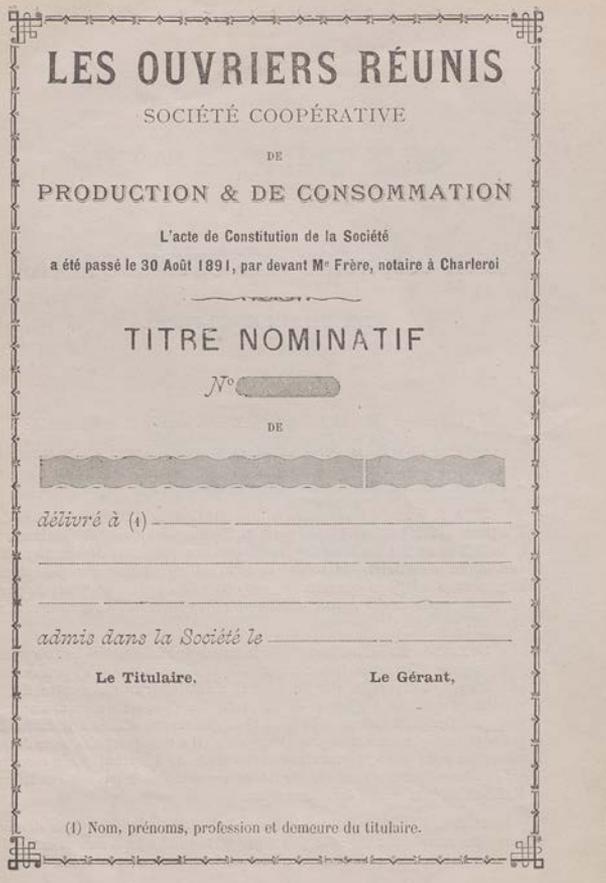
Une entreprise florissante aux multiples avantages

Malgré les critiques, la société atteint son but auprès de la classe ouvrière et l'expansion est continue. Le nombre des sociétaires augmente de manière régulière et les avantages qu'elle procure se multiplient périodiquement. En 1892, on compte 1 463 sociétaires ; en 1895, 3 697 ; en 1898, 6 880 et ce nombre dépasse 8 000 en 1900. La boulangerie produit en 1899 quelque 3,5 millions de kilos de pains, en 1910 ce ne sont pas moins de 5,5 millions de kilos qui sortent des fours. Le but originel de la coopérative est atteint de manière progressive, le prix du pain qui s'élève à 0,53 francs en 1891 (prix courant) descend à 0,47 en 1892 ; 0,42 en 1893 ; 0,36 en 1894 et chacun de ces chiffres doit encore être diminué de 0,02 par pain, comme ristourne pour les sociétaires.³¹

Un détour par les archives personnelles de Michel Levie permet de constater que les Ouvriers réunis rivalisent avec différentes coopératives socialistes et chrétiennes de l'époque. Par exemple, les Ouvriers réunis possèdent six salles de fours, contre huit pour le Vooruit et six à Het Volk à Gand, six pour Le Progrès à Jolimont et neuf pour La Maison du Peuple à Bruxelles. Au niveau des salariés, la coopérative carolorégienne emploie 46 ouvriers, alors que 28 travaillent pour le Vooruit, 10 à Het Volk, 70 pour La Maison du Peuple et 90 pour Le Progrès.³²

Coopératives	Salles de fours	Nombre de salariés
◆ Le Progrès	6	90
◆ Les Ouvriers réunis	6	46
◆ Vooruit	8	28
◆ Het Volk	6	10
◆ La Maison du Peuple	9	70

Tableau de l'auteur, d'après les données fournies par Michel Levie, Archives de l'État, Mons, Fonds Michel Levie, dos. 28, tableau comparatif des coopératives, document s.d.



Titre Nominatif de la société coopérative des Ouvriers Réunis, Archives de l'État, Mons, Fonds Michel Levie, dos. 28.

coopérative, et non plus par rapport aux parts d'actions détenues.³⁵ Avec ce changement, les Ouvriers réunis se rapprochent plus du fonctionnement des coopératives socialistes. En 1895, une caisse de secours alimentée par les surplus financiers de la boulangerie est fondée, donnant droit au sociétaire malade ou blessé à un pain de 2 kilos par jour pendant deux mois. En 1910, 972 malades reçoivent ainsi près de 34 000 kilos de pain.³⁶

Les Ouvriers réunis se situent ainsi dans la moyenne des coopératives de taille respectable du pays, si bien qu'en 1900, la coopérative rivalise avec La Concorde, sa concurrente socialiste dans la région de Charleroi.³³ À cette époque, le bénéfice net des Ouvriers réunis tourne autour des 60 000 francs par an.³⁴

Au fur et à mesure des progrès enregistrés, des avantages supplémentaires sont acquis en faveur des membres sociétaires. À partir d'octobre 1892, afin d'ouvrir les avantages sociaux de la coopérative au plus grand nombre, le conseil d'administration réduit la cotisation nécessaire pour l'affiliation, qui est de 25 francs, moyennant le paiement de la moitié ou du quart de celle-ci. En mars 1893, le dividende annuel touché par les sociétaires augmente et en 1894, les statuts sont modifiés afin que la participation annuelle aux bénéfices se fasse dorénavant au prorata des achats effectués dans la

En 1897, une caisse de décès octroie une indemnité à la famille du sociétaire décédé et en février 1899, une société mutuelle de retraite « Les Ouvriers réunis prévoyants » est établie par arrêté royal, au sein des Ouvriers réunis. Comme stipulé au Moniteur, « elle a pour but d'assurer aux membres effectifs une pension viagère pour la vieillesse, par l'affiliation à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État ». ³⁷ Les membres effectifs y sont admis à condition d'être sociétaires de la coopérative et d'être domiciliés dans la circonscription de la société. Les statuts indiquent également que « la femme mariée peut également être admise ou rester membre, sauf opposition de son mari. En outre, elle doit déposer l'autorisation de son mari pour faire l'acquisition de rentes ». ³⁸

Au sujet des pensions des travailleurs et des travailleuses, la coopérative semble en avance sur son temps, car en plus de la société mutuelle de retraite, les sociétaires bénéficient à partir de 1904 d'une pension gratuite à 60 ans, proportionnelle à leurs achats. ³⁹ Les conditions d'octroi sont les suivantes : être âgé de 60 ans accomplis au 1^{er} janvier, être actionnaire depuis au moins 10 ans, s'être approvisionné régulièrement pendant ce temps à la coopérative en pain et/ou en pain et en bières, mais aussi avoir libéré sa part d'actionnaire, conformément aux statuts. Ces conditions remplies, toutes les pensions sont gratuites et les veuves des travailleurs ont également le droit d'en percevoir les fruits. En 1904, 82 personnes se partagent ainsi 5 981 francs, alors qu'en 1910, elles sont 504 à se départager 31 500 francs. ⁴⁰ Ces résultats positifs font d'ailleurs l'objet d'une mise en chanson et musique, chantée devant les anciens membres de la coopérative lors d'une cérémonie de départ à la retraite des travailleurs. Comme la coopérative encourage l'épargne, les mutuellistes encaissent, après leur carrière, une meilleure pension que les simples sociétaires.

« *El' Pension* »⁴¹

Saint Aubert Di 1910, Paroles et Musique d'Émile Chausteur, 1910.

Refrain

« Ça doet chèni bon
D'awet enn' pension
Quand on est d'jia vî
Ça fait tant d'plaiji ;
C'est pourtant facile,
Sins fé biacau d'billes,
L'action n'couss' qu'in franc :
-C'est pou ré, mes enfants-

« Cela doit sembler bon
D'avoir une pension
Quand on est déjà vieux
Cela fait tant plaisir ;
C'est pourtant facile,
Sans se faire beaucoup de soucis,
L'action ne nous coûte qu'un franc :
Ça ne coûte rien, mes enfants ! »

5^e couplet

« Pou vo donner seul'mint enn' idée,
Savez bé s'qu'on a délivret
Dins les neuf premis moets d'l'année :
Au moins onze çint trente cêque livrets !
D'avant wair di timps les sociétaires
S'ront co pu nombreux
qu'aud'jjourdu ;
Ça n'f'ra qu'du bé aux pensionnaires,
'Si ça groschi di pu en pu »

« Pour vous donner seulement une idée,
Savez-vous bien qu'on a délivré
Dans les neuf premiers mois de l'année :
Au moins onze cent trente-cinq livrets !
Dans peu de temps les sociétaires
Seront encore plus nombreux
qu'aujourd'hui ;
Cela ne fera que du bien aux pensionnés,
Si cela grossit de plus en plus »

(Archives de l'État, Mons, Fonds Michel Levie, dos. 35 BIS,
chanson « El' Pension », Saint Aubert Di 1910,
paroles et musique d'Émile Chausteur, verso, 1910).

Plus qu'une boulangerie

Parallèlement, la coopérative elle-même s'élargit. Une brasserie est adjointe à la boulangerie en 1893, qui fabrique en 1899, 19 000 hectolitres de bière. En 1897 c'est une malterie qui est ajoutée sur le site, mais celle-ci cède rapidement ses locaux à une école technique et industrielle ainsi qu'à un atelier d'apprentissage, dirigés par les Aumôniers du Travail. D'autres aspects de la vie culturelle et sociale sont développés par la coopérative, à laquelle s'ajoutent un cercle ouvrier (Le Cercle Saint-Éloi, en 1892), une école de musique et une fanfare (l'Harmonie des ouvriers réunis) ainsi qu'une publication à partir de 1894, le journal mensuel *Les ouvriers réunis, organe de la coopérative et des fédérations*, dont s'occupera l'abbé Marlière.

En 1897, c'est la nouvelle société de crédits d'habitations ouvrières « Tertou s'maison »⁴² qui vient compléter la coopérative. Elle accorde des prêts pour la construction ou l'achat des maisons ouvrières et pour le remboursement de dettes hypothécaires. Michel Levie en est le président et Léopold Jadoul, un proche et ami, le premier directeur. À son décès en 1901, l'abbé Marlière lui succède à ce poste, et lorsque ce dernier est nommé curé de la paroisse de Charleroi Ville-Basse, il est lui-même remplacé par Emile Deschinkel. Les statuts prévoient que l'emprunteur soit assuré à vie, de telle sorte que s'il vient à décéder avant d'avoir effectué le remboursement, sa famille ne doive plus s'acquitter de rien.⁴³ En 1922, après 25 années d'existence, la société avait consenti 1 232 prêts, nous apprend *Le Pays Wallon* en 1927.

Un lieu de connaissance

Michel Levie, qui entretient des contacts rapprochés avec d'autres membres influents de la démocratie chrétienne naissante, use de son réseau afin de soutenir l'organisation de conférences à destination du monde ouvrier. La coopérative devient également un lieu de formation. Le 22 novembre 1891, la boulangerie coopérative est solennellement inaugurée par une conférence de Léon Mabille, avocat et professeur de droit civil à l'Université de Louvain. Le 21 août 1892, ce dernier revient à la coopérative, accompagné des « sociétés ouvrières » du Centre, en même temps que les « sociétés ouvrières » du pays de Liège conduites par Antoine Pottier. Tous les deux montrent leur sympathie et

soutien à l'occasion de leurs discours. En octobre 1892, c'est Arthur Verhaegen qui est reçu dans les locaux et qui s'adresse à la salle comble. Le petit-fils de Théodore Verhaegen, le fondateur de l'Université libre de Bruxelles, est également un proche de Michel Levie.⁴⁴ Dans son ouvrage *Vingt-cinq années d'Action sociale*, il l'évoque d'ailleurs en des propos élogieux : « M. Levie est l'un des hommes qui ont le mieux travaillé et le plus souffert pour obéir à la voix de Léon XIII : « Allez au peuple ! » - Il est aussi l'un de ceux qui ont le mieux réussi ». ⁴⁵ Lors de ces assemblées, dans lesquelles il arrive parfois que des ouvriers prennent la parole, notamment en wallon du pays, les sujets évoqués tournent autour des avantages des mutualités et des assurances sociales, des obstacles à l'action démocratique chrétienne, de la réparation des accidents de travail, des habitations ouvrières ou encore des méfaits de l'alcoolisme.⁴⁶

Un phare régional pour la démocratie chrétienne

Les Ouvriers réunis deviennent progressivement, tel que le souhaite Michel Levie, le véritable centre d'attraction des œuvres ouvrières chrétiennes du bassin de Charleroi. À partir de 1897, la coopérative héberge le secrétariat permanent de la Fédération des mutualités chrétiennes de Charleroi Thuin et Basse-Sambre⁴⁷, fondée en 1891 par Léopold Jadoul, grand partisan des mutuelles, soutenu et encouragé dans cette entreprise par Michel Levie.⁴⁸ Par sa date de création, elle se trouve être la première des fédérations de mutualités chrétiennes de Wallonie et elle innove en étant la première à instaurer un système de réassurance.⁴⁹ C'est également à partir de la coopérative que se développe le secrétariat des œuvres sociales de Charleroi, qui en 1903 regroupe la Fédération mutualiste, les sociétés de retraite et de pensions de vieillesse, la société « Tertou s'maison », le secrétariat du peuple⁵⁰, le journal mensuel de la coopérative et la société de tempérance, auxquels il convient d'ajouter en 1901 l'école industrielle.

Toujours avec la volonté de regrouper les œuvres ouvrières chrétiennes et d'en devenir le centre névralgique, la coopérative met à partir de 1907 ses locaux à disposition des jeunes syndicats chrétiens de Charleroi que sont les Francs métallurgistes, les Francs mineurs, et la Fédération libre des agents du chemin de fer. La Fédération nationale des francs métallurgistes y installe également son siège.

En guise de conclusion

Par les liens étroits qu'elle entretient avec d'autres œuvres sociales et son rôle de centre d'attraction des œuvres ouvrières chrétiennes du bassin de Charleroi, la coopérative des Ouvriers réunis réussit, malgré les difficultés et les oppositions, à s'imposer comme une œuvre à l'action durable et prospère. Tout le mouvement syndical chrétien de l'arrondissement partira de la coopérative, où il trouvera le gîte mais aussi le soutien financier pour le paiement partiel de sa propagande. Sous beaucoup d'aspects, les Ouvriers réunis se rapprochent sans doute d'assez près du modèle socialiste, dans lequel la coopérative joue le rôle de plaque tournante du développement des activités régionales, et dont les fonds sont réinvestis afin de développer d'autres aspects de l'organisation ouvrière. ■

Note de fin

- 1 LEVIE J., S.J., *Michel Levie (1851-1939) et le mouvement chrétien social de son temps*, Louvain, Société d'études morales sociales et juridiques, 1962, p. 145.
- 2 Voir les articles de Francine Bolle et de Lionel Vanvelthem dans le présent ouvrage.
- 3 Il est supprimé en 1883.
- 4 Donc les syndicats et autres associations ouvrières. Elle est supprimée en 1867.
- 5 NANDRIN J-P., « Le régime du suffrage censitaire en Belgique au XIX^e siècle », *Les Cahiers de La Fonderie*, n° 31, décembre, 2004, p. 10-13.
- 6 NEUVILLE J., *La condition ouvrière au XIX^e siècle*, t. 1 : *L'ouvrier objet*, deuxième édition, Bruxelles, Vie ouvrière, 1976 (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, 1) ; *La condition ouvrière au XIX^e siècle*, t. 2 : *L'ouvrier suspect*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1977 (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique, 2).
- 7 *Connaître la Wallonie, 1886 : la Wallonie née de la grève*, <https://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire-et-symboles/histoire/atlas-historique/1886-la-wallonie-nee-de-la-greve>, site consulté le 21 mars 2024.
- 8 *Questions d'histoire sociale*, deuxième édition augmentée, Bruxelles, CARHOP-FEC, 2005, p. 21.
- 9 DOHET J., « *Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau* », 2018/5 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2370-2371), p. 20-22.
- 10 BERTRAND L., *La coopération, Bibliothèque belge des connaissances modernes*, Bruxelles, Charles Rozez, 1893, p. 11.
- 11 DOHET J., « La coopération socialiste (1872-1983), colonne vertébrale d'un projet de société alternatif ? », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 22 : *L'économie sociale en Mouvement(s)*, décembre 2023, mis en ligne le 20 décembre 2023, https://www.carhop.be/revuescarhop/wp-content/uploads/2023/12/20231219_Dyna22_IHOES_VD.pdf, site consulté le 22 mars 2024.
- 12 PUISSANT J., « L'historiographie de la coopération en Belgique », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis – Revue belge d'Histoire Contemporaine*, n° 22, 1991, p. 16.
- 13 KWANTEN G., *La Moisson de l'entraide. L'histoire des coopératives chrétiennes de 1886 à 1986*, Bruxelles, KADOC-FNCC, 1987, p. 27.
- 14 POTTIER A., *La coopération et les sociétés ouvrières*, Liège, Demarteau, 1889.
- 15 Le bâtonnier est l'avocat élu par l'assemblée générale des avocats inscrits au barreau de chaque tribunal. Il représente son ordre, préside le conseil et possède un rôle d'arbitrage des conflits. Pour plus d'informations sur Michel Levie, voir : PUISSANT J., « Levie Michel, Edouard », notice biographique, *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social*, version mise en ligne le 26 mars 2020, dernière modification le 07 juin 2021, <https://maitron.fr/spip.php?article224952>.

- 16 PIRSON E. (dir), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien à Charleroi. 1886-1990*, Bruxelles, CARHOP, 1995, p. 27.
- 17 Intervention de Michel Levie au Congrès catholique de Malines, 1891, cité dans KWANTEN G., *La Moisson de l'Entraide...*, p. 40.
- 18 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 145.
- 19 PUISSANT J., « Levie Michel, Edouard », notice biographique, *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social*, version mise en ligne le 26 mars 2020, dernière modification le 07 juin 2021, <https://maitron.fr/spip.php?article224952>.
- 20 Les proches que Michel Levie consulte sont notamment le baron Henri Pirmez et Désiré Buisseret, un vérificateur de l'enregistrement (contrôleur des contributions) à Marcinelle.
- 21 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 126.
- 22 *Ibidem*, p. 129.
- 23 PIRSON E. (dir), *Histoire du mouvement...*, p. 27.
- 24 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 130.
- 25 *L'Union de Charleroi*, 8 septembre 1891, p. 1, cité dans LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 130-131.
- 26 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 131-132.
- 27 Fondé en 1838 sous le double nom de *Journal de Charleroi et de la Province du Hainaut*, il change plusieurs fois de couleur politique avant de s'affirmer comme un journal de tendance libérale progressiste à la suite de la répression sanglante de 1886. À partir de 1890, il passe au socialisme. Son propriétaire, Jules Bufquin des Essarts, est élu sénateur socialiste en 1894.
- 28 Lancé par Henri Gobbe en 1890, la production est stoppée en mai 1940 et n'est plus relancée par la suite.
- 29 Par «Menteur Wallon», l'article vise ici *Le Pays Wallon*, Archives de l'État à Mons, Fonds Michel Levie, dos. 28, LUX, *Le Journal de Charleroi*, 14 mai 1893.
- 30 Archives de l'État à Mons, Fonds Michel Levie, dos. 28, LUX, *Le Journal de Charleroi*, 14 mai 1893.
- 31 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 134.
- 32 Archives de l'État à Mons, Fonds Michel Levie, dos. 28, tableau comparatif des coopératives, document s.d.
- 33 KWANTEN G., *La Moisson...*, p. 47.
- 34 *Ibidem*, p. 41.
- 35 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 134.
- 36 VERHAEGEN A., *Vingt-cinq années d'Action sociale*, Bruxelles, Albert Dewit, 1911, p. 119.

- 37 Archives de la Ville de Charleroi, *Sociétés Mutualistes, Annexes du Moniteur 004, Annexes au Moniteur belge de 1899, Sociétés Mutualistes, Statuts et décisions, publiées en exécution des articles 6 et 27 de la loi du 23 juin 1894*. Table des statuts des sociétés reconnues, Premier semestre 1899, Bruxelles, Imprimerie du Moniteur belge, 1899, Art. 1^{er}, p. 564-565. Consulter les *Annexes du Moniteur*, conservées aux archives de la Ville de Charleroi, permet de constater qu'il existe d'ailleurs, vers les années 1930 et 1940, beaucoup de sociétés mutualistes nommées « Ouvriers réunis », sans pour autant pouvoir, à première vue, établir de liens entre-elles. Citons par exemple « Les Ouvriers réunis » de Tavier (Namur), « Les Ouvriers réunis » de Grivegnée (Liège), ou encore « Les Ouvriers réunis » de Huy (Liège).
- 38 Archives de la Ville de Charleroi, *Sociétés Mutualistes, Annexes du Moniteur 004, Annexes au Moniteur belge de 1899...*, Art. 4, p. 565.
- 39 VERHAEGEN A., *Vingt-cinq années...*, p. 120.
- 40 Archives de l'État à Mons, Fonds Michel Levie, dos. 35 BIS, chanson « El' Pension », Saint Aubert Di 1910, Paroles et Musique d'Émile Chausteur, verso, 1910.
- 41 Traduction de l'auteur, qui remercie ses grands-parents maternels qui parlaient le wallon, rendant possible cette traduction, ainsi que sa maman, qui l'a corrigée et complétée. La présence de certains mots montre qu'il s'agit sans doute ici d'un mélange de différents patois (facile se dit par exemple "audgi" en wallon de Charleroi, or il est écrit en français dans le texte). Il existe plusieurs explications possibles à cela, les plus probables étant soit que l'auteur compositeur de cette chanson provienne lui-même d'une autre région, soit que le texte ait bénéficié de l'apport et de l'influence de plusieurs personnes. Une recherche succincte révèle l'existence d'un certain Émile Victor Jean-Baptiste Chausteur, né à Charleroi en 1885, qui peut donc correspondre à l'auteur de cette chanson. Néanmoins, il se marie en 1911, soit maximum un an après la composition de cette chanson, avec une certaine Susy Mae Shea à Wilson, une localité du Kansas, aux États-Unis. Difficile donc d'affirmer qu'il s'agit de la même personne, même si l'émigration de la Belgique vers les États-Unis est courante à cette époque. Voir : <https://ancestors.familysearch.org/en/9KHD-6JG/%C3%A9mile-victor-jean-baptiste-chausteur-1885-1962>.
- 42 « À chacun sa maison » en wallon de Charleroi.
- 43 Archives de l'État à Mons, Fonds Michel Levie, dos. 153, CAMBIER M., « Les habitations ouvrières. Un Trentième Anniversaire », *Le Pays Wallon*, mercredi 8 juin 1927, p. 1.
- 44 En 1884, il fonde avec son ami Gustave Eylebosch, typographe et journaliste gantois, la coopérative Het Volk afin de concurrencer à Gand le Vooruit. En 1890, il fonde la Ligue ouvrière antisocialiste de Gand et en 1891, il est le principal collaborateur de Georges Helleputte dans la formation de la Ligue démocratique belge, il lui succède d'ailleurs comme président de cette dernière en 1896.
- 45 VERHAEGEN A., *Vingt-cinq années...*, p. 121.
- 46 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 142-143.
- 47 Elle devient en 1908 la Fédération des mutualités chrétiennes des Provinces Wallonnes.
- 48 LEVIE J., S.J., *Michel Levie...*, p. 136.
- 49 VERHAEGEN A., *Vingt-cinq années...*, p. 120.
- 50 Organisme qui appuie les pétitions et les demandes auprès des administrations publiques et des institutions sociales et charitables, qui suit les affaires de milice, etc.